



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE EN REMPLACEMENT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT MRC-888

Avis public est par la présente donné par le soussigné, directeur général adjoint de la Municipalité régionale de comté de Drummond, que le conseil de la MRC de Drummond a adopté, le 14 octobre 2020, le projet de règlement MRC-888 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1), concernant les dispositions d'abattage d'arbres, les zones de réserve résidentielle de la municipalité de Wickham et d'autres ajustements mineurs.

Le projet de règlement a pour objet :

- D'abroger les définitions et les dispositions concernant l'abattage d'arbres et de modifier la carte sur les milieux boisés et naturels suite à l'entrée en vigueur du règlement régional relatif au contrôle du déboisement (MRC-885);
- De remplacer la carte du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Wickham afin de la mettre à jour et de lever une partie de zone de réserve résidentielle;
- D'apporter des correctifs à certaines définitions;
- De corriger le nom d'une rue sur une carte de zones exposées aux glissements de terrain.

En vertu de l'Arrêté numéro 2020-074 du Ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, l'assemblée de consultation publique sera remplacée par une consultation écrite de 15 jours qui se tiendra du 2 décembre au 17 décembre 2020 inclusivement.

Une copie du projet de règlement MRC-888, accompagnée des documents s'y rapportant, est disponible pour consultation dans la section *Aménagement du territoire, schéma d'aménagement* du site Internet de la MRC (www.mrcdrummond.qc.ca).

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de règlement **jusqu'au 17 décembre 2020**, de la manière suivante :

- Par la poste, à la MRC de Drummond, 436, rue Lindsay, Drummondville (Québec) J2B 1G6;
- Par courriel à : Audrey-Anne Jacob, aménagiste : ajacob@mrcdrummond.qc.ca.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Donné à Drummondville, ce 2 décembre 2020.

M^e Michel Royer
Directeur général adjoint